

La perspective de Réseau Capital sur le **Projet de loi no 27**

Loi concernant principalement l'organisation
gouvernementale en matière d'économie et d'innovation

Introduction

Réseau Capital souhaite faire part de ses commentaires au sujet du projet de Loi 27, *Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation*.

Certaines dispositions de ce projet de loi auront un impact direct sur l'industrie du capital d'investissement au Québec, et plusieurs intentions à la base de ce projet de loi rejoignent les préoccupations de Réseau Capital et de ses membres.

La position de Réseau Capital sur le projet de loi 27

Réseau Capital accueille favorablement la réforme proposée dans le projet de loi dont certains aspects rejoignent les enjeux prioritaires de nos membres, notamment en ce qui concerne le soutien au développement et au renouvellement de la chaîne de financement des entreprises.



La mise sur pied du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises : une réponse à des préoccupations importantes pour Réseau Capital

En avril 2018, une importante étude réalisée par KPMG pour le Ministère de l'Économie et de l'Innovation¹, a été rendue publique. Très étoffée et intitulée *Le capital d'investissement – Évolutions récentes et nouveaux défis*, elle faisait d'importantes recommandations.

Réseau Capital fait siennes ces recommandations² :

- **Poursuivre le développement de l'industrie du capital de risque** avec le même niveau d'engagement, la même rigueur de performance et la même approche d'adoption des meilleures pratiques, déployées au cours des dernières années, tout en exigeant la poursuite de l'excellence chez toutes les parties prenantes de l'écosystème
- **Maintenir un soutien public aux activités en amont de la chaîne de financement technologique**, en portant une attention particulière à l'écosystème d'innovation et d'entrepreneuriat afin d'accroître le pipeline de projets de qualité à financer.
- **Renforcer la chaîne de financement pour accompagner la croissance des entreprises** (« *scale up* ») et également conserver et protéger les fleurons québécois.
- **Multiplier les efforts de rétention en aval, mais aussi en amont des sièges sociaux au Québec** pour les entreprises performantes et matures.
- **Encourager une plus grande diversification des types de fonds privés** localisés au Québec

Réseau Capital se réjouit de constater, que pour appuyer les points précédemment cités, comme le renforcement de la chaîne de financement, la protection des fleurons et la rétention des sièges sociaux, le projet de loi propose l'institution du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises – un fonds

¹ KPMG, « Le capital d'investissement au Québec – Évolution récente et nouveaux défis », Ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, 13 avril 2017.

² Les paragraphes qui suivent sont très largement inspirés des recommandations de l'étude. Ils ont souvent conservé les mêmes formulations. Des ajouts et des inflexions ont été introduits par Réseau Capital.



spécial affecté au soutien des entreprises dont les principales activités sont exercées au Québec et qui présentent soit un fort potentiel de croissance, soit un caractère stratégique pour l'économie du Québec.

Le projet de loi prévoit conséquemment augmenter le fonds social autorisé d'Investissement Québec à 5 milliards de dollars (un milliard de plus qu'actuellement).

Le 21 mars dernier, le gouvernement du Québec présentait son budget et annonçait cette enveloppe d'un milliard afin d'accompagner le développement des entreprises stratégiques et de protéger la présence des sièges sociaux au Québec. À ce moment, on annonçait également la constitution d'une équipe dont le mandat sera de développer une intelligence d'affaires dans le domaine de la protection des sièges sociaux.

Une recommandation importante :

Réseau Capital recommande que l'équipe annoncée soit constituée le plus rapidement possible, pour soutenir le gouvernement dans la définition des principaux paramètres de la politique d'investissement du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises. De plus, nous croyons que cette équipe devrait faire de la place à des représentants non gouvernementaux, notamment des personnes issues de l'industrie du capital d'investissement dont l'expertise et la connaissance des caractéristiques propres aux entreprises à fort potentiel de croissance seront bénéfiques.

À propos de Réseau Capital : la force d'une association au service d'une industrie essentielle pour le Québec

Réseau Capital est la seule association du capital d'investissement au Québec. Elle regroupe tous les intervenants de la chaîne d'investissement actifs au Québec en capital de risque et capital de développement.

Réseau Capital est donc le porte-parole d'une industrie extrêmement importante pour le Québec et son économie.

En effet, le capital de risque et le capital de développement soutiennent les entrepreneurs, la création et la croissance des entreprises les plus prometteuses, au Québec et ailleurs.

« L'industrie québécoise du capital d'investissement est au cœur de l'innovation, de l'amélioration de la productivité, de l'internationalisation de nos entreprises et de la diversification du tissu économique québécois ».

Daniel Charron, PDG de Réseau Capital

L'industrie du capital d'investissement permet la création et le maintien d'emplois de qualité, et contribue à la naissance et à l'expansion de nos champions économiques de tous les secteurs. Elle leur apporte des moyens financiers, techniques et humains pour se développer, ici et ailleurs dans le monde.

L'industrie québécoise du capital d'investissement est de plus en plus forte et se caractérise par la sophistication et la spécialisation des fonds et des équipes qui les gèrent.



Tant du côté du capital de risque que du capital de développement, les résultats récents sont positifs et réjouissants :

- Les entreprises du Québec ont reçu près de 30 % des investissements en capital de risque faits au Canada en 2018, soit plus d'un milliard de dollars
- Des 10 firmes de capital de risque les plus actives au pays l'an dernier, six d'entre elles sont basées au Québec
- Le capital de développement au Québec est très actif : plus de 60 % des transactions au Canada en 2018 se sont faites au Québec (indiquant notamment que le contexte actuel est très favorable pour intéresser et attirer des investisseurs étrangers).
- Les cinq firmes de capital de développement les plus actives au Canada en 2018 étaient québécoises, et sur les 10 transactions les plus importantes au pays, cinq étaient des entreprises québécoises (Stingray, Napec, Boralex, Heroux-Devtek et Plusgrade)

L'industrie du capital d'investissement a donc un impact direct sur la vie de milliers de Québécois, de toutes les régions. De plus, le succès du capital d'investissement permet au Québec de se développer et de se démarquer, et ce, au bénéfice de tous les Québécois qui investissent également dans le futur de notre économie, que ce soit via les fonds de pension, les fonds fiscalisés, etc.

Le présent mémoire ne concerne essentiellement que la première d'entre elles, mais nous rappelons que les priorités de Réseau Capital s'articulent autour de quatre orientations bien définies :

1. Le soutien au développement et au renouvellement de la chaîne de financement des entreprises
2. Le renforcer la coordination et le leadership au sein de toute la chaîne de l'écosystème d'innovation technologique
3. La préparation de réponses aux pénuries de main-d'œuvre dans les secteurs technologiques ainsi que dans les secteurs traditionnels
4. Le maintien d'une fiscalité compétitive et favorable à l'investissement



Conclusion

En conclusion, avec ce projet de loi, le gouvernement confirme sa volonté de stimuler l'investissement, soutenir l'innovation et favoriser la croissance des entreprises. Les membres de Réseau Capital partagent la même volonté et y travaillent quotidiennement. Réseau Capital continuera donc de travailler de pair avec le gouvernement et tous ses partenaires en ce sens.

Pour y arriver, la clé du succès repose sur la capacité d'agir en complémentarité les uns avec les autres, en particulier lorsque se côtoient des acteurs gouvernementaux et des entreprises privées. Nous nous attendons à ce que le ministère et Investissement Québec continuent de travailler à ce que cette complémentarité soit maintenue et même renforcée avec cette nouvelle organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation.

